

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **100 (1964)**

Heft 38

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

FEUILLES MORTES

Une à une les feuilles tombent. Elles tombent lentement, comme lasses. Dans l'air diaphane, dans l'air apaisé qu'aucune brise n'agite, elles mettent tant de temps à tomber. Quelquefois, elles s'arrêtent, demeurent en suspens, semblent posées sur d'immobiles ailes, et puis elles tombent. L'une après l'une. L'une après l'autre. Feuilles de miel, feuilles d'ambre, feuilles de carmin. Feuilles blondes et feuilles pâles. Feuilles sombres aussi, feuilles obscures, couleur de rouille, couleur de terre, couleur de poussière, couleur d'épave, feuilles grises. Et feuilles pourpres encore comme un caillot de sang. Je les ai vues naître au fil des noires écorces, éclater de leur bourgeon gommé, déplier leur grâce neuve du frêle corselet de satin ; c'était hier qu'elles étaient de petites miettes d'avril, hier qu'elles étaient des promesses incongrues et mignonnes ; je les vois mourir maintenant. Elles auront duré une saison. Plus longtemps que nos félicités les plus chères. Plus longtemps que nos rêves les plus longs.



**Peindre
sans pinceau
avec
les pastels
à l'huile
PANDA**

48 teintes intenses
et lumineuses.
Les couleurs idéal-
fantine aux classes
professionnelles.

En vente dans
tous les bons
magasins
de la
branche

Talens & Sohn SA Olten



**LE
DÉPARTEMENT
SOCIAL
ROMAND**

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22 a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant D.S.R., place de la Gare

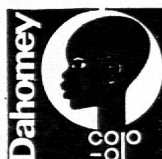
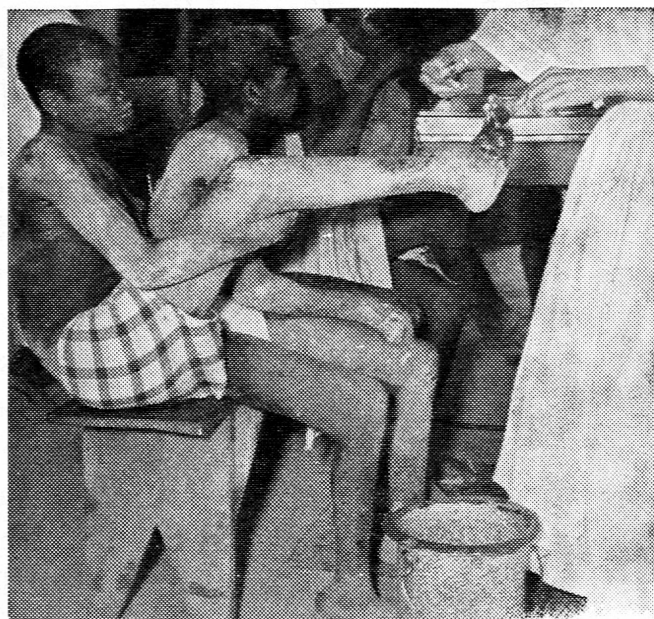
Plus de 15 000 lépreux...

vivent encore au Dahomey. En outre, la malaria et la tuberculose font chaque année des milliers de victimes.

Pouvons-nous les guérir tous ?

Non — mais nous pouvons aider le peuple dahoméen à trouver la voie de l'entraide coopérative, de l'augmentation équitable du revenu populaire, afin qu'il puisse construire peu à peu assez d'hôpitaux et former assez de médecins et d'infirmières capables.

Votre coopérative se fera un plaisir de vous renseigner sur la manière dont vous pouvez aider, vous aussi.



Partie corporative

COMITÉ CENTRAL COMITÉ CENTRAL

Rapport d'activité pour l'exercice 1963-1964

L'exercice terminé au 30 septembre dernier a certes été bien rempli pour les responsables de la SPR : la récapitulation des séances ne fait-elle pas état de sept réunions du Comité central, treize du Bureau, ceci sans compter la traditionnelle rencontre des comités SLV et SPR.

Activité du Comité central

Elle s'est avant tout concentrée autour des objets suivants :

- Administration générale de la SPR (liquidation des affaires courantes, relations avec les associations d'enseignants, interventions diverses, etc...);
- Préparation du séminaire de Chexbres;
- Préparation de la semaine internationale de Villars-les-Moines;
- Exposition nationale 1964;
- Enseignement programmé;
- Ecoles suisses de l'étranger;
- TV scolaire;
- Avant-projet de la loi fédérale sur les bourses d'études;
- Semaine de cinq jours;
- Défense spirituelle du pays;
- Ecole romande;
- Congrès SPR 1966.

Grâce à l'appui du Centre d'information et de Public Relations de Genève, responsable de l'action « Jeunesse et économie » entreprise par la Société pour le développement de l'économie suisse — et en particulier à la collaboration de M. D. Jordan, à qui vont nos remerciements les plus vifs, — le séminaire de Chexbres a été à nouveau organisé cette année. Consacré au thème « L'ouvrier étranger et l'école », il s'est marqué par une innovation digne d'intérêt : par la constitution de groupes de travail, les participants ont été associés d'une manière active au déroulement du séminaire et ont jeté ainsi les bases d'un rapport de synthèse. Poussant l'idée dans ses conséquences logiques, le CC de la SPR s'est proposé de confier à une commission de collègues l'étude des problèmes que pose la scolarisation des enfants de travailleurs étrangers (problèmes de didactique, d'organisation générale, de matériel). Faute de ressources financières suffisantes, il s'est vu toutefois obligé de demander aux autorités cantonales des cantons de langue française s'ils étaient disposés à couvrir les frais ; à ce jour, seuls les cantons de Vaud et de Fribourg n'ont encore donné aucune réponse, les autres s'étant déclarés en principe d'accord d'étudier notre proposition. Un budget est en préparation et sera soumis aux gouvernements cantonaux.

Organisée au château de Villars-les-Moines près de Morat du 12 au 18 juillet passé, la XI^e semaine pédagogique internationale a connu un succès marqué. Le mérite en revient tout d'abord à F. Barbay, responsable de l'organisation matérielle, ainsi qu'à S. Lassueur et A. Pulfer. Nous ne saurions toutefois oublier Fraternité Mondiale et surtout M. G. Panchaud, professeur aux

Universités de Lausanne et Genève, qui fut un incomparable directeur de stage. C'est à lui que nous devons une exceptionnelle brochette de conférenciers, tout comme une conduite parfaite des travaux. Comment ne pas citer ici l'opinion d'un participant, par ailleurs nanti d'une fonction officielle dans l'un de nos départements de l'instruction publique : « On ne pouvait placer plus haut l'idéal des éducateurs romands, ni faire le point le plus complètement et avec plus d'efficacité. » Ce jugement donne raison au CC qui, lors de l'AD 1963, avait déclaré mettre un accent tout particulier sur la semaine de Villars-les-Moines, en cette année de centenaire de la Romande. Signalons encore ici que les associations suisses d'enseignants (SLV, SLNV et VSG) nous ont assuré leur appui financier. Qu'elles en soient remerciées !

Représenté au sein du comité du groupe 208/02 de l'Exposition nationale par notre collègue H. Cornamusaz, le CC de la SPR s'est efforcé de travailler pour le mieux dans des conditions difficiles. En attendant le rapport oral que notre délégué présentera le 14 novembre prochain, remercions-le de sa présence ferme et efficace au sein du comité du groupe.

Désireuses de ne pas se laisser distancer dans l'étude de cet outil nouveau qu'est l'enseignement programmé, les associations suisses d'enseignants (SLV, VSG, SPR) ont constitué une commission d'étude, où nous sommes représentés par F. Barbay et J. John. Les résultats n'ont pas tardé puisqu'une première rencontre de travail est prévue pour cet automne, laquelle sera complétée par un cours pour la formation de programmeurs organisé très probablement dans le courant du printemps.

Ecartées de la commission d'aide aux écoles suisses de l'étranger, les associations suisses d'enseignants ne se sont pas pour autant désintéressées de la question. Une commission de travail formée d'anciens maîtres de ces écoles a reçu pour mission de réunir de la documentation permettant de renseigner objectivement les collègues s'intéressant à un poste dans une ESE. Par ailleurs, le CC a périodiquement mis en garde ces mêmes collègues par la voie de « l'Éducateur », en les rendant attentifs au fait que les associations n'étaient plus représentées au sein du comité d'aide, et que de ce fait, il leur était impossible de prendre la défense des maîtres entraînés dans des conflits avec les responsables locaux des ESE.

Une communication orale lors de la dernière assemblée des délégués faisait état de la constitution d'une Commission romande de TV scolaire, commission dont aucun représentant du Corps enseignant ne faisait partie. Après intervention du CC, une place nous y a été faite et c'est notre collègue Cornamusaz qui nous y représente.

La mise au point d'un projet de loi fédérale sur les bourses d'études nous a permis de mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir pour donner à notre SPR toute la représentativité nécessaire. Consultés par le Département fédéral de l'intérieur à propos du texte du projet, nos collègues du SLV — et nous leur en savons gré ! — ont eu l'amabilité de nous communiquer le dossier. S'il était trop tard pour étudier ce projet dans tous ses détails, la communication du SLV nous a permis

d'élever une protestation auprès du Département fédéral précité, lui faisant remarquer à juste titre que la SPR est l'association la plus représentative du Corps enseignant romand, puisqu'elle groupe près de 4000 maîtres et maîtresses de quatre cantons.

Profitant de la mise à l'étude par la SPV du problème si actuel de la semaine de cinq jours à l'école, le CC a décidé de consulter sur ce point les sociétés affiliées. Leurs réponses, jointes au rapport de la SPV, nous permettront de dégager si possible l'opinion du Corps enseignant de la Romande et d'en faire état en temps et lieu.

Préoccupé de la défense spirituelle du pays, le Département fédéral de l'intérieur a mis sur pied un projet prévoyant la constitution d'un organisme adéquat. Consultées sur la base des documents reçus de Berne, les sociétés affiliées ont dans les grandes lignes répondu dans le sens où le CC lui-même avait pris position. C'est ainsi que le rapport adressé aux autorités fédérales s'élevait clairement contre le dirigisme de l'opinion que pouvaient faire craindre certains des textes soumis à notre examen. Lors d'une séance consultative tenue à Berne au début de septembre, les associations suisses d'enseignants ont mis au point une déclaration commune dans ce sens, communiquée par la voix de notre collègue Th. Richner, secrétaire central du SLV.

Si l'Ecole romande n'a à proprement parler pas été au cœur des débats du comité, ce dernier n'en a pas moins suivi de très près les travaux de la CIPER (Commission intercantonale pour l'école romande), renseigné qu'il était par notre collègue C. Grandjean, président de la commission. A l'heure où le premier rapport demandé aux associations d'enseignants par la commission officielle des départements cantonaux de l'instruction publique va sortir de presse, le CC tient à relever trois points :

- le travail dévoué que fournissent nos collègues de la CIPER et leur sens du désintéressement ;
- la prudence extrême des autorités cantonales qui en sont restées à des décisions de principe non suivies de réalisations ;
- notre souci de voir se dérouler des expériences parallèles dans nos divers cantons, alors même qu'une harmonisation impliquerait la confrontation des premiers résultats ou des postulats de travail (voir à ce propos l'article de notre collègue J.-P. Rochat, dans le N° 35 du 9.10. écoulé « Au moulin de l'école romande »).

Le Congrès 1966, enfin ! Soucieux de ne pas se laisser prendre de court, le CC a ouvert ce dossier. C'est ainsi que l'AD du 14 novembre aura à se prononcer sur le thème du prochain rapport.

Délégations

Début avril : Congrès de la Ligue internationale pour l'enseignement laïc (près de Cologne).

9 - 11 avril : Séminaire de la Nouvelle Société Helvétique, Vitznau, consacré au problème du fédéralisme helvétique.

19 - 20 mai, Berlin : Congrès bisannuel de l'Arbeitsgemeinschaft deutscher Lehrerverbände.

28 juin, Zoug : Assemblée des délégués du Schweizerischer Lehrerverein (SLV).

27 juillet - 7 août, Paris : Congrès de la FIAI et de la CMOPE.

26 septembre, Baden : Assemblée annuelle de la Société suisse des maîtres de gymnases (VSG).

Si l'on ajoute que le CC fut représenté aux assemblées et congrès des sociétés affiliées, à diverses mani-

festations dans le cadre de l'Exposition nationale, que ses membres ou ses représentants participèrent aux travaux d'organismes tels que la Commission suisse pour l'UNESCO, la Ligue suisse pour la formation professionnelle et la protection des apprentis, le Comité suisse pour les auberges de jeunesse, la Ligue pour la protection civile, on doit bien constater que les responsables de la SPR s'efforcent de pratiquer une politique de présence active dans tous les cercles où la voix de l'école se doit d'être entendue.

Au terme de cette seconde année de son mandat, le président tient à exprimer sa reconnaissance à ses collègues du CC, dont le dévouement n'est jamais en défaut, aux comités des sociétés affiliées, dont la collaboration lui est précieuse, enfin à tous les maîtres et maîtresses dont l'humble tâche journalière, tissée d'idéal et de fidélité dans les petites choses, fait que c'est un honneur que d'être leur représentant. Et puisque cette année marque le centenaire de notre Romande, il vous rappelle que défendre l'école, c'est d'abord défendre le Métier. A l'heure où trop souvent la fonction enseignante est menacée par des solutions de facilité au problème de la pénurie, proclamons bien haut que pour l'école, le meilleur n'est jamais trop bon !

Montreux, 17 octobre 1964.

Le président de la SPR :

A. Veillon.

Rapport de la commission de l'« Educateur »

Ainsi que le mentionne le rapport pour l'exercice 1962-1963, la commission étudie le renouvellement de la première page de l'« Educateur ». Après consultation des membres de la commission, cette idée a dans le courant du printemps pris la forme d'un concours ouvert dans le cadre de l'Ecole romande de typographie, ceci grâce à l'obligeance du directeur et du maître responsable.

Il était dans les projets du président de réunir la commission avant l'assemblée des délégués afin de prendre connaissance des résultats de ce concours. Le délai demandé par l'école a empêché la réalisation de ce projet ; consultés par lettre, les membres de la commission n'ont eu aucune objection à ce que la séance soit reportée en novembre ou décembre, n'ayant eux-mêmes aucune question urgente à soulever.

La commission sera donc réunie au début de l'hiver et sera appelée à donner son avis sur les transformations proposées pour l'« Educateur ».

Montreux, 17 octobre 1964.

Le président de la commission :

A. Veillon.

Notre « Bulletin bibliographique » ; questionnaire

Nous disons NOTRE « Bulletin bibliographique » parce qu'il est celui de la SPR.

Sa présentation a déjà été améliorée, mais nous aimerions mieux encore : plus de pages, une possibilité de choix plus grande, donc plus sévère, et aussi son illustration. Vu nos moyens financiers, c'est voir trop beau.

Nous savons ce qui lui manque : une rigueur d'analyse plus exigeante. Mais si nous options pour cette sévérité, nous vexerions les éditeurs de qui nous dépendons (cela s'est déjà produit). En effet, ne pouvant acheter les livres dont nous aimerions parler, nous sommes contraints de nous contenter de la nourriture qu'on nous offre, et si cette dernière est parfois abondante, force est bien de reconnaître qu'elle n'est pas

toujours de première qualité. Trop d'auteurs de livres d'enfants pondent comme des poules en bonne saison, exploitent un filon, multiplient les exploits — peu variés — de leur héros et... font de bonnes affaires, ce qui ne fait pas particulièrement la nôtre.

Quand aux œuvres de premier choix, il n'est pas besoin de notre modeste feuille pour les louer ; elles se vendent d'elles-mêmes et nous ne les recevons pas.

Encore deux remarques :

1. Souvent les illustrations sont ordinaires. A nous donc de signaler les bonnes.
2. Nous ne pouvons toujours indiquer le prix des livres, celui-ci nous étant assez rarement communiqué. Nous le cherchons dans la mesure du possible.

Tout ceci étant entendu, nous vous prions de répondre à cette petite enquête (à l'adresse du soussigné, av. V. Ruffy 79, 1010-Lausanne).

Questionnaire :

1. Lisez-vous à peu près le « Bulletin bibliographique » ? (Je note ironiquement que pour avoir connaissance de ce questionnaire, il faut commencer par ouvrir et lire... à peu près aussi, l'« Educateur »).
2. L'utilisez-vous
 - a. à des fins personnelles ?
 - b. à l'intention de la bibliothèque populaire ou de la classe ?
 - c. afin de conseiller des parents ?
3. Qu'appréciez-vous en lui ?
4. Que lui reprochez-vous ?

5. Quelles améliorations ou modifications proposez-vous de lui apporter ?

6. Faut-il le maintenir ? le supprimer ?

Allez-y ; exprimez-vous franchement. Notre publication a maintenant 62 ans révolus. Est-elle « croulante » ?

A. Chevalley.

Communiqué

Dans le courant des années 1955 et 1956, un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices membres de la SPR ont reçu des noyaux de cerises provenant du fameux cerisier japonais « Sakura », remis à notre ambassade de Tokyo par l'organisation japonaise « Friends of the United Nations », noyaux destinés à être remis aux enfants des écoles suisses.

Une lettre du Département politique fédéral nous annonce que les donateurs des noyaux désirent savoir si les graines envoyées ont donné des cerisiers et, dans l'affirmative, si ces derniers fleurissent bien. Ils seraient heureux de recevoir éventuellement des photographies de ces arbres.

Le président de la SPR serait reconnaissant aux collègues intéressés par cet appel de lui fournir les renseignements et documents qui lui permettront d'adresser un rapport au Département politique fédéral, qui, on le comprend, tient à répondre à cet appel en cette année du centenaire des relations diplomatiques entre le Japon et la Suisse.

A. Veillon, président SPR, Colondalles 18, 1820 Montreux

VAUD VAUD

Vacance au Comité central

Il s'agit bien du nom singulier, et il n'évoque, pour aucun membre du C.C., les images de son homonyme pluriel ! En effet, le mandat de notre collègue Françoise Waridel, d'Yverdon, expire en janvier prochain. Nous prions d'ores et déjà les sections SPV de songer à son remplacement, en se souvenant qu'il s'agit de remplacer l'unique — et d'autant plus précieux — membre féminin du comité.

Le C.C.

Les réserves de main-d'œuvre...

Les mesures utiles à prendre sont au nombre de trois : l'information — l'orientation — les institutions professionnelles.

1. L'information.

Pour que l'action d'information porte tous ses fruits, il faut qu'elle atteigne la totalité des élèves en âge de se préoccuper de leur avenir professionnel ; il est en effet important que les filles connaissent les possibilités découlant de l'essor et du progrès dans le domaine technique.

Que l'action informatrice à l'endroit des filles ne soit nullement une tâche ingrate, le tableau ci-dessous en témoigne ; il prouve aussi que, si elle a un caractère systématique et est conduite, à côté des parents et du Corps enseignant, par les chefs d'entreprises eux-mêmes, particulièrement bien placés pour présenter aux adolescents une image concrète et réaliste de la

nature et de l'évolution des métiers auxquels ils s'intéressent, les jeunes accepteront dans une large mesure les conseils des orientateurs.

Tableau 5

Elèves orientés	Conseil suivi		Conseil non-suivi	
	%		%	
GARÇONS : 323	92,5		7,5	
FILLES : 211	95,7		4,3	

Ainsi, les campagnes d'information menées par les chefs d'entreprises au moyen de techniques adaptées à la mentalité et aux intérêts des jeunes sont de nature à augmenter l'attrait pour les branches ayant le plus grand besoin de main-d'œuvre, en même temps que d'élever le nombre des candidats se présentant à l'apprentissage.

2. L'orientation.

Le travail de l'orientation professionnelle conduit à des résultats tout à fait semblables ; l'enquête a démontré que : chez les garçons ayant retardé leur choix, on atteint le 31 % pour les non-orientés, et seulement le 14 % pour les orientés ; chez les filles, respectivement le 53 % et le 32 %.

On doit constater malheureusement que les jeunes dont l'attitude est caractérisée par la réversibilité des choix sont parmi ceux qui recourent le moins aux services de l'orientation professionnelle.

Il n'en reste pas moins que le travail de l'orientation professionnelle, en période de haute conjoncture et de pénurie de personnel, est d'une importance capitale.

3. Les institutions professionnelles

Notre système de formation professionnelle est basé

sur une distinction tranchée entre carrières masculines et féminines. On peut se demander si cet état de choses est encore conforme à l'évolution dans le monde du travail...

Il serait nécessaire, par exemple, pour augmenter le nombre des candidates à l'apprentissage, de permettre aux filles de commencer leur formation professionnelle dès la fin de la scolarité obligatoire, en prolongeant la durée de l'apprentissage dans un certain nombre de métiers, et en faisant en sorte que les filles puissent acquérir les connaissances linguistiques et ménagères pendant l'apprentissage même.

Il y a là des problèmes très complexes, sur lesquels il est nécessaire de se pencher si l'on tient à assurer l'apport de la génération montante dont l'économie suisse a le plus urgent besoin.

(Fin.)

Je termine ici le résumé de l'étude du Dr Stauffer (voir Nos 33, 34, 36, 37), souhaitant qu'elle ait intéressé tous nos collègues, et encouragé ceux qui s'occupent d'O.P. et ceux qui œuvrent dans — et pour — les classes à options.

P.B.

Ecole normale du canton de Vaud

Liste des brevets décernés le 24 octobre 1964

Section des maîtres pour les classes primaires.

MM. Claude Barbier, à Lausanne ; Raymond Baudat, à Lausanne ; Christian Carrard, à Lausanne ; Pierre Genoux, à La Tour-de-Peilz ; Jean-Samuel Héritier, à Lausanne ; Serge Lador, à Lausanne ; Jean-Philippe Noir, à Jussy ; Jacques Reymond, à Lausanne ; Robert Rouvenaz, à Payerne.

Section des maîtresses pour les classes primaires.

Mlles Mireille Arnaud, à Lausanne ; Françoise Augsbourger, à Eclépens ; Denise Baier, à Lausanne ; Marinette Bally, à Nyon ; Antoinette Béguin, à Vevey ; Christiane Cardis, à Lausanne ; Françoise Chabloz, à Lausanne ; Christiane Delacrausaz, à Lausanne ; Sylvette Delacrétaç, à Morges ; Jacqueline Destraz, à Lausanne ; Monique Dugon, à Lausanne ; Christiane Dutoit, à Sugnens ; Geneviève Emery, à Cheseaux ; Carmen Esslinger, à Lausanne ; Lucie Fonjallaz, à Lausanne ; Rose Golliez, à Renens ; Huguette Isoz, à Château-d'Ex ; Paulette Jotterand, à St-Livres ; Estelle Klunge, à Lausanne ; Janine Maendly, à Châtillens ; Danielle Mermoud, à Lausanne ; Christine Pavillon, à Pully ; Monique Petit, à Lausanne ; Daveline Pfenniger, à Lausanne ; Christiane Piguet, à Onex ; Rosemay Reymond, à Morges ; Elisabeth Rieben, à Vallorbe ; Jacqueline Varidel-Conne (Mme), à Chavannes/Renens ; Marianne Vaucher, à Yverdon ; Christiane Vernaud, à Yverdon ; Christiane Zwahlen, à Givrins.

Section des maîtresses pour les classes ménagères.

Mlles Christine Baumann, à Avenches ; Marianne Bovey, à Lausanne ; Antoinette Cachin, à Cerniaz ; Nicole Desponds, à Lausanne ; Annette Gallay, à Lausanne ; Cécile Livio, à Lausanne ; Catherine Pillevuit, à Pully ; Christiane Rochat, à Premier.

Section des maîtres et des maîtresses pour les classes de développement (enfants déficients).

Mlle Françoise Bertallo, à Orbe et M. Jean-Claude Rochat, à Vallorbe.

Au total : 50 brevets.

Guilde de travail — Technique Freinet

Introduction à l'école moderne

Etude des moyens permettant la modernisation du travail scolaire

et formation aux différentes techniques

offertes par l'éventail de la pédagogie Freinet.

1. Buts poursuivis, conditions de modernisation, comment démarrer, organisation de la classe.
2. L'expression libre, base de l'apprentissage de la langue. Le texte libre et son exploitation.
3. Les échanges. Correspondance interscolaire collective et individuelle.
4. Les techniques d'impression. Limographe, imprimerie, linogravure. Le journal scolaire.
5. La coopérative scolaire. Préparation à la vie civile et communautaire. Conception nouvelle du rôle de la coopérative. Organisation, questions pratiques.
6. Le calcul. Les brevets. Les bandes programmées. Le calcul vivant.
7. Techniques artistiques. L'expression libre par le dessin, la peinture, les monotypes, etc. La part du maître.
8. Enquêtes, entretiens libres, conférences d'enfants, albums.
9. Organisation du travail. Plans de travail. Fiches-guides. Mobilier. Matériel et outils. Les fichiers. Installations.
10. Les techniques audio-visuelles. Conclusions. Pour aller plus loin. Autres techniques.

Le cours s'étendra de novembre à juin 1965 et sera accompagné de séances de travail pratiques et de visites de classes. Les participants seront convoqués personnellement à la première séance, et nous fixerons ensemble les dates des réunions suivantes.

Finance : 20 fr. (pour matériel fourni).

Inscriptions jusqu'au 7 novembre auprès de Marcel Yersin, Levant 63, Lausanne.

Ce cours n'a pas pour but de répandre certains trucs et procédés qui permettraient de faciliter certaines acquisitions, ni de faire croire qu'en utilisant les outils présentés, il sera facile de réaliser la classe moderne de ses rêves. Son but est seulement de conseiller et d'aider dans leurs premiers pas ceux qui désirent reconsidérer leurs techniques de travail dans l'esprit d'une école mieux adaptée à notre temps.

Le comité.

Mémento

11, 18 et 25 novembre 1964 : Cours Guilde du travail.

16 novembre 1964, à 18 h. 15 et 20 h. 15 : Groupe de dessin, Grand-Chêne, salon rose.

17 novembre 1964 à 14 h. 45 : E. N., assemblée des directeurs de chant.

21 novembre 1964 à 14 heures : Morges, course d'orientation.

25 novembre 1964 : Assemblée des maîtresses ménagères.

Société vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager

Contrairement à ce que portaient nos convocations individuelles, la deuxième séance d'automne n'aura pas lieu le 14 novembre, mais bien le *mercredi 25 novembre 1964*.

Lieu et ordre du jour inchangés.

Nous nous excusons de cette erreur, et souhaitons que chacune d'entre vous lise l'« Educateur »... et la présente rectification !
Le comité.

GENEVE

Association européenne des enseignants

La section genevoise de AEDE, à l'occasion de l'assemblée des délégués de la section suisse, avait organisé, le samedi après-midi 24 octobre, une journée d'étude à l'Ecole internationale.

Programme intéressant et varié : d'abord, une leçon-type de français : explication d'un texte de D. de Rougemont, « l'Aventure du XXe siècle », avec un groupe de collégiens de IIIe latine du collège, par M. R. Jaquet, sous-directeur du Collège.

Ensuite, deux groupes assistèrent, l'un à une leçon de calcul par les nombres en couleurs, présentée par Mme Rohrbach, devant un groupe d'élèves de 1^{re} année primaire de l'Ecole Internationale, l'autre à une leçon-type de géographie, par M. Rey-Bellet, maître d'application à Geisendorf, avec démonstration des possibilités d'introduction de l'idée européenne ; la leçon était donnée à des élèves de 5e année primaire.

Mme Martin, de l'Ecole internationale présente du matériel audio-visuel utilisé dans son enseignement de l'anglais à des débutants ; projections et magnétophone permettent de poser des bases solides à l'audition, à la prononciation et à la compréhension de la langue parlée, la lecture et l'orthographe n'intervenant que beaucoup plus tard.

Enfin, M. H. Grandjean fit une courte communication sur la Journée européenne des écoles et sur l'organisation des concours qu'elle patronne, l'Italie alignant à peu près 1 million de travaux, la France 200 000 et la Suisse quelque 6000.

Toutes les démonstrations furent très remarquablement présentées et furent suivies d'une discussion. Environ 70 participants, dont les délégués de Vaud, Zurich, Bâle, Lucerne et un groupe de collègues de Savoie.

Atmosphère très agréable et détendue et prise de contact entre enseignants de tous les degrés.

Les conversations purent se continuer au cours d'un repas servi dans le réfectoire de l'Ecole internationale, suivi de l'assemblée des délégués de la section suisse de l'AEDE.

G. W.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Conférences générales de pédagogie

Semestre d'hiver 1964-1965 — Première série

Mercredi 4 novembre : Mme Marguerite Fert, directrice du Service médico-pédagogique de Genève :

Le service médico-pédagogique, auxiliaire des éducateurs.

Mercredi 11 novembre : M. Jacques Didier, directeur de l'école secondaire d'altitude « Le Val d'Arly » (Savoie) :

La méthode Romain, une contribution à la réintégration des enfants dans le circuit normal des études.

Mercredi 18 novembre : Mlle Michèle Maquard, psychologue au Service médico-pédagogique :

Les troubles du langage ; la dyslexie.

Mme Sylvia Roth, psychologue au Service médico-pédagogique :

Les troubles psycho-moteurs ; la dysgraphie.

Mercredi 25 novembre : Mme Dr Morin-Lormant, présidente de l'Association pour l'étude de la méthode « Bon Départ », Paris :

La méthode « Bon Départ », contribution à l'éducation psycho-motrice de l'enfant.

Mercredi 2 décembre : M. Claude Bron, professeur de français à l'école normale de Neuchâtel :

La littérature enfantine. Education des élèves ; information des maîtres.

Ces conférences ont lieu à l'Institut des sciences de l'éducation, Maison des Congrès, 54, rue des Pâquis (terminus trolleybus 4) ; salle D, à 17 h. 15.

Les exposés d'une durée de trois quarts d'heure environ seront suivis d'une discussion.

Voyages, voyages...

Notre ami et collègue Gfeller (Batelière 12, Lausanne) qui organise chaque année des voyages appréciés du Corps enseignant rappelle qu'à Pâques 1965, il repart pour l'Egypte ; deux départs sont prévus : le 5 avril, et, spécialement pour les Genevois, le 12 avril. Ceux que se dépaysement intéresse peuvent déjà prendre date (voir communiqué dans la chronique vaudoise du dernier Bulletin).

Coin du Centre

Nous avons l'avantage de vous annoncer la publication d'un nouveau travail, dans le cadre des

NOTIONS SCIENTIFIQUES

figurant au programme de 7e. Une partie de ces notions peut cependant être présentée dès la 3e selon les suggestions de l'auteur.

Tiré d'une étude de notre collègue, Madame Jo Haueter, illustré par Jean-Charles Cornioley, ce travail sur les **POISSONS** comprend deux parties :

I. **Documentation pour le maître ou la maîtresse** utile à la présentation des notions :

Caractères généraux et

caractères particuliers des poissons étudiés :

Perche - Brochet - Truite - Palée - Carpe - Gardon Ablette - Poisson rouge.

II. **Fiche sur chacune de ces espèces** à coller dans les cahiers d'élèves.

Ce travail de 30 pages A4 est vendu au prix de Fr. 3.— l'exemplaire. La série de fiches individuelles pour une classe de 35 élèves, soit 245 feuilles, est livrée au prix de Fr. 6.—.

Donc pour Fr. 9.—, le maître dispose de la documentation nécessaire et d'une série de 7 planches pour chacun de ses élèves.

Le tout peut être commandé au CCP du CI. UIG N° 15155 avec la mention : **POISSONS** (Fr. 3.—) ou **POISSONS + FICHES** (Fr. 9.—).
E.F.

NEUCHÂTEL

Association cantonale neuchâteloise des maîtres d'éducation physique

Le mercredi 4 novembre est une date à retenir pour tous les collègues qui s'intéressent de loin ou de près à la gymnastique-filles. En effet, ce jour-là une spécialiste, notre collègue Simone Zahnd, donnera un cours dans la halle des Terreaux, à 14 heures, à Neuchâtel. Ce cours comprendra des exercices et des évolutions sur des rythmes modernes. Cette méthode connaît un grand succès chez les élèves et nous avons pensé qu'il serait souhaitable que les collègues en profitent. C'est aussi une bonne occasion de glâner quelques idées pour agrémenter une soirée ou une fête scolaire.

Indemnité de déplacement pour les membres de l'ACNMEP.

Inscriptions : Auprès de Freddy Droz, Gentianes 1, Le Locle, ou auprès de Simone Zahnd, rue de la Promenade 15, La Chaux-de-Fonds.

Pour l'ACNMEP
Le chef technique :
F. Droz.

Comité central

Séance du 22 octobre, à Neuchâtel, présidée par M. Jaquet. Sont aussi présents : MM. Paul Perret et Maurice Nicoulin en tant que représentants de l'Ecole normale, la question des classes expérimentales figurant au premier point de l'ordre du jour.

Une discussion nourrie évolue, en fait, en information sur l'enseignement donné à l'E.N. et sur les classes d'application. Les classes d'expérimentation n'existent pas encore et devront être ouvertes pour assurer le perfectionnement de nos écoles. La discrimination doit être très nette entre les classes d'application où les stagiaires continueront leur formation pratique et celles d'expérimentation où seront éprouvés de nouvelles méthodes et les essais. On juge utile de prendre contact avec les organes responsables, pour l'examen des problèmes actuels.

M. Duckert lit un procès-verbal fidèle de la dernière séance du C.C.

La section de La Chaux-de-Fonds demande à être renseignée sur les indemnités accordées aux membres du Corps enseignant à l'occasion des courses d'école. L'Exposition nationale a donné lieu partout à des prestations diverses : déplacement, entrée, repas, collation, indemnité en espèces. Les membres du C.C. sont interrogés : l'Exposition a-t-elle été pour certaines localités l'unique course qui ait fait l'objet d'une indemnité. Mais nous apprenons avec plaisir que pas mal de localités offrent chaque année ou le dîner, ou une petite allocation... Ces indications pourront donc servir de précédents à tous les collègues qui présenteraient dans ce sens une modeste requête se justifiant pleinement.

L'assurance-maladie est toujours en suspens et devient une question un peu irritante. Certains collègues ont tenté des démarches personnelles. Nous rappelons qu'elles doivent être faites par la voie du secrétariat fédératif VPOD, 45, av. Ruchonnet à Lausanne.

Nous sommes priés d'envoyer un délégué aux « Rencontres suisses » les 12 et 13 novembre prochains à Jongny sur Vevey.

Idem au séminaire de Berne (« L'enseignement programmé ») les 28 et 29 octobre. M. Marc-Antoine Grandjean s'y rendra.

On entend ensuite différents rapports :

- a) du Cartel syndical neuchâtelois (voir « Educateur » du 23 octobre) ;
- b) de la Commission pédagogique (M. Paul Grandjean). MM. Eric Laurent et Claude Jaquet y ont présenté un exposé sur « L'autonomie des écoliers ».
 - Nous attendons des travaux en relation avec la réforme de l'enseignement.
 - Nous aimerions aussi solliciter de nos collègues MM. D. Reichenbach et Meyer un exposé sur l'utilisation pratique de leur ouvrage (« Programme de vocabulaire orthographique de base »).
- c) sur les classes-pilotes (M. S. Bouquet) ;
- d) du Comité de la caisse de pensions où M. Maurer a démontré l'utilité de la capitalisation en raison des intérêts qu'elle produit, et a proposé la suppression des rappels au moment d'une augmentation générale des traitements.
 - Le problème d'un syndicat de l'enseignement devra être examiné encore sous l'angle de l'affiliation à l'Union syndicale suisse.

W.G.

Félicitations

à notre collègue, M. Eric Laurent, de Colombier, qui vient d'être appelé au poste de préposé aux recherches pédagogiques, créé tout récemment au Département de l'instruction publique. Cet instituteur a fait ses preuves dans l'enseignement et par son activité très remarquée dans les cours qui lui ont été confiés par la SNTMRF. Encore un choix où le département a eu la main heureuse.

Nos meilleurs vœux de succès à M. Laurent !

W. G.

Allocations de résidence

Elles ont enfin été alignées, à La Chaux-de-Fonds et au Locle, sur celles de Neuchâtel, par une décision des Conseils généraux de ces deux villes, avec la réserve formelle qu'elles seraient incorporées aux traitements lors des prochaines revalorisations. Elles passent donc de 600 à 1200 francs pour les titulaires mariés et de 400 à 800 francs pour les célibataires.

W. G.

Du rapport sur la marche des écoles de La Chaux-de-Fonds, année 1963-1964

Merci à la Direction des écoles de la grande cité montagnarde de nous avoir communiqué son rapport annuel. Nous en extrayons quelques miettes qui pourront intéresser nos lecteurs.

Classe d'enfants étrangers : Les expériences qui s'y sont faites ont été fructueuses.

Conditions d'admission à l'Ecole secondaire : Sur un rapport de M. Tissot, directeur, la commission a décidé que tous les candidats subiront un examen.

Effectif des classes à l'Ecole primaire : En 1947, on y comptait 84 classes avec 2166 élèves ; en 1963, 148 classes avec 3855 élèves.

Bibliothèque des jeunes : Le personnel y travaille avec un enthousiasme constant et ses efforts ont largement contribué au développement de cette utile institution.

Service médical : Les élèves de première et deuxième

me années ont été vaccinés par voie buccale contre la poliomyélite. En 1963, 12 cas de poliomyélite seulement ont été annoncés en Suisse contre 140 à 150 les années précédentes. Cette terrible maladie semble actuellement vaincue.

Le service d'orthophonie a traité 283 cas de troubles du langage, de la lecture et de l'orthographe. En plus, 215 cas suspects ont fait l'objet d'un examen. Nous sommes persuadés, dit le Dr Gabus, que la méthode globale, pour l'enseignement de la lecture et de l'orthographe, est la grande responsable de cette carence et que la méthode corrigerait par sa technique même une bonne partie des dyslexiques et dysorthographiques.

Réforme de l'enseignement : Partisanes convaincues de la démocratisation des études, les autorités ont voulu qu'à la fin de la 5e année primaire tous les enfants de la commune entrent dans le degré secondaire, sans distinction. Ce nouveau point de vue imposa la modification de structure suivante : le directeur du gymnase, M. Tissot, assume, avec la collaboration de M. Willy Lanz, directeur adjoint, la direction générale du gymnase et des quatre sections du degré infé-

rieur. Ils sont secondés par deux sous-directeurs, M. Willy Kurz pour les sections littéraire, scientifique et moderne, M. André Dubois pour la section préprofessionnelle. Les enfants de La Chaux-de-Fonds bénéficient ainsi de sept années et demie d'études dans une unité d'atmosphère et de méthode.

Ecolage : Le rapport note la très grande satisfaction de voir le Grand Conseil supprimer les écolages dès l'année scolaire 1964-1965 pour tous les élèves dont les parents habitent dans le canton.

Orientation des élèves : A la fin de cette année, il fallait être en mesure de savoir si les élèves étaient vraiment dans la classe qui leur convenait. La classe scientifique s'est révélée homogène et aucun élève n'a manifesté l'intention de passer en 2e littéraire. Dans la classe littéraire, deux élèves doués pour les branches scientifiques ont été invités, après examen détaillé de leurs résultats et discussion avec les parents, à passer en avril 1964 dans la section scientifique qui leur convient mieux. Un cours de rattrapage a été organisé pour eux pendant le dernier trimestre.

W.G.

JURA BERNOIS

† LUCIEN VOIBLET

élève de l'Ecole normale d'instituteurs 1946-1964

« L'épi naissant mûrit, de la faux respecté... »

Le 23 juillet, Lucien Voiblet, élève de la seconde classe de l'Ecole normale, domicilié à Vauffelin, était parti en excursion à cyclomoteur, dans l'intention de consacrer à la photographie une journée de vacances ensoleillée.

Or, dans l'après-midi, il était l'innocente victime d'un très grave accident de la circulation, survenu sur la route de Pierre-Pertuis. Amputé de la jambe gauche, le malheureux jeune homme décédait le 13 septembre sans être sorti de l'état comateux.

Ainsi s'anéantissaient les espoirs d'une famille d'agriculteurs particulièrement valeureuse ; ainsi disparaissait des rangs de l'Ecole normale un élève aimé, un camarade très sympathique ; ainsi s'évanouissait notre rêve de voir ce jeune homme si admirablement prédestiné à l'enseignement, et si bien marqué du sceau de la vocation, prendre rang, bientôt, dans la grande famille des enseignants...

Coup très dur pour l'Ecole normale qui, in corpore, rendit les honneurs suprêmes à Lucien Voiblet le mercredi 16 septembre, au Crématoire de Bienne.

Nous y eûmes le pénible devoir de prendre congé, pour jamais, de cet élève exubérant de jeunesse et de force vitale ; d'exprimer à ses chers parents notre totale communion dans leur indicible épreuve ; d'inviter tout le cercle de sa seconde famille, l'Ecole normale, à conserver le culte et le souvenir fervents de cette belle âme, de ce camarade ouvert et franc dont le regard clair, droit et toujours interrogatif restera en chacun de nous comme une lumière intérieure.

Il appartient à Bernard Koller, camarade de classe du défunt, président en charge de la Communauté des élèves, d'être l'interprète des condisciples du Lucien Voiblet, et d'en exprimer la peine, par l'émouvant adieu que nous reproduisons ici in extenso, et qui plongea l'assistance dans une profonde émotion. Cet adieu a été rédigé par un autre condisciple de Lucien Voiblet : Denys Surdez.



Lucien VOIBLET, dans un geste d'enthousiasme juvénile, au sommet du Bieshorn, le 26 juin 1964, lors de la course alpine de la seconde classe.

Photogr. : P. Leuthold, 2e classe.

« Cher Lucien,

Le début de la plus longue des Heures vient de sonner, et nous voici tous réunis, un peu comme pour une dernière classe.

Et voici que ton Souvenir entre doucement. Il s'approche du tableau noir de cette journée et commence à tracer, avec la craie de l'émotion, les contours de ton visage. Il place ton front intelligent et franc, vierge des rides de la vie, et, sur ce front, ta chevelure à peine dépeignée par le vent du temps.

Tes yeux, que si souvent nous avons vu suivre la plume sur les pages d'un cahier, que nous avons connus clairs, rieurs, rarement pensifs, jamais tristes, tes yeux : ton souvenir les dessine fermés maintenant, car tu es là où l'on ne voit bien qu'avec le cœur. Sur tes lèvres, il peint à nouveau ce beau grand sourire qui voulait tout simplement dire « Lucien ».

Ton cœur enfin, parce que le tableau noir de cette journée n'est pas assez grand pour qu'il le grave, il le fait battre un peu au rythme de chacun de nos cœurs de camarades. Puis il dépose, en leur donnant la forme de couronnes et de gerbes de fleurs, les contrariétés et les difficultés qui façonnèrent ta volonté de vaincre.

Lucien, nous savons que nous tous, qui assistons à cette dernière classe, n'effacerons plus le tableau que tu nous as laissé, rempli de ta présence, rempli de cette place que tu occupas et qui s'efforce maintenant de res-

ter vide, rempli de tout ce qui te faisait toi-même, si naturellement, qui faisait de toi un de ces exemples cachés qu'on suit toujours un peu tard parce qu'il faut qu'on le découvre.

Lucien, sache que les murs de notre Ecole n'oublieront plus qu'ils t'ont vu passer.

Tout ce que nous n'avons jamais osé te dire, nous l'avons mis dans ces quelques mots, qui ne sont pas des mots, mais les traces laissées par nos cœurs en se posant sur ce papier, tout ce que nous aurions voulu te dire encore, nous l'avons laissé, entre ces lignes, dans les mots que l'émotion a rongés.

Parce que nous te connaissons, parce que nous sommes croyants, nous savons que tu es maintenant dans le paradis que Dieu réserve à ceux qui nous quittent après dix-huit ans d'espoir, à ceux qui se sont endormis sur leurs livres de classe...

Au revoir, Lucien ! »

Que les parents de Lucien Voiblet, dont le courage, tout au long d'une telle adversité, a atteint, nous le savons, le sommet des vertus chrétiennes de charité, de pardon, et chez qui l'absence de toute révolte témoigne des plus grandes âmes, trouvent encore ici l'expression de notre très vive sympathie, à laquelle il nous sera permis d'associer toute la corporation des enseignants du Jura, touchée, elle aussi, dans ses forces vives par ce grand malheur.

Ed. Guéniat, dir. E. n.

DIVERS

DIVERS

Peindre comme Vinci, comme Chagall ou comme Picasso ?

Il était, il est peut-être encore, de tradition dans les Académies des Beaux-Arts de copier les œuvres des Maîtres. Serait-il opportun d'introduire cette méthode dans les écoles publiques pour permettre aux enfants une approche vécue de l'œuvre d'art ?

Quelques maîtres le soutiennent, d'autres — la grande majorité — y sont opposés. Pourquoi ? Il n'est guère possible dans ces quelques lignes de développer les arguments des uns et des autres. Tous sont d'accord sur le fait que l'on ne peut aimer que ce que l'on connaît bien. Mais la position des opposants se fonde en particulier sur la psychologie infantine et le rythme de son développement.

Nous aimerions attirer l'attention du public en général et du personnel enseignant en particulier, sur ce problème en les invitant à l'exposition « L'Enfant et l'Oeuvre d'art » présentée par la Société suisse des maîtres de dessin sous les auspices de Caltex Oil S.A., Bâle. Une huitantaine de panneaux montreront au visiteur comment la vue d'un tableau (ou à défaut, de sa reproduction) peut inciter l'enfant à créer une peinture toute spontanée et personnelle. Comment aussi par de tout simples exercices d'analyse plastique il prendra peu à peu l'habitude de rechercher sous la pellicule de couleur l'intention qui a présidé à l'élaboration de l'œuvre.

Cette exposition d'un très grand intérêt, non seulement théorique, mais visuel, sera ouverte à Genève, au Musée d'Art et d'Histoire, du 7 au 15 novembre de 10 à 12 heures (sauf lundi matin) et de 14 à 18 heures — le lundi et le vendredi de 10 à 22 heures.



Abereg-Steiener & Cie S. A.

Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

CLICHÉS

Duplicata - Galvanos - Stéréos - Photolithos

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Partie pédagogique

L'école moderne et l'enseignement de la géographie

Nous sommes trop enclins à prendre au sérieux certaines formes bien vieilles de pratiques scolaires. C'est notre monde et nous y sommes habitués. Par exemple, nous croyons encore trop aux leçons. Nous trouvons tout naturel de préparer une leçon d'histoire ou de géographie...

Pourtant, si nous regardons la vie, autour de nous, l'apprentissage réel de cette vie se passe bien différemment.

Nous parlons de notre pupitre. Nous écoutent-ils ? eux qui sont accoutumés à écouter, passivement, les transistors...

Nous dessinons au tableau noir. Mais au fond, qu'en pensent-ils, eux qui voient l'image de la TV en noir-blanc, aussi, mais bien plus séduisante que notre tableau inanimé.

Le maître se fatigue, les enfants sont passifs. Ce n'est plus possible.

Et si Freinet avait raison, quand il s'écrie : « Plus de pédagogie de la salive ! »...

Mais alors, comment faire ?

La vie commerciale et industrielle nous apporte la solution. Les magasins deviennent à service libre. Introduisons-le dans nos classes. Les usines deviennent automatisées. Programmons, nous aussi, le travail. Apprendre, c'est réinventer. Comprendre, c'est savoir faire. Un problème est un projet d'action.

Je vous propose donc ma solution :

J'ai réuni, jour après jour, avec les gosses, des images de calendriers, des photos de revues, des articles de journaux, des clichés diapositifs, le tout réuni dans 25 chemises, soit une par canton suisse.

Ensuite, j'ai programmé l'étude d'un canton. Après quelques tâtonnements, je possède, rodée par l'expé-

rience, une liste de questions bien choisies, liées entre elles, l'une conduisant l'autre, graduées sans heurt, mais toutes projet d'action. Chaque enfant possède cette liste et s'est choisi un canton, et une date de présentation. A la séance de géographie, le conférencier se place devant le tableau, ses papiers sur un lutrin, et pose la question numéro 1 à la classe. Comme c'est un projet d'action, tout le monde cherche, et le conférencier sanctionne les réponses, car lui, il sait déjà la solution. Il préparé les questions à la maison.

Et le maître ? Eh bien, le maître ne donne plus la leçon, mais il organise le travail, il enseigne à apprendre à tel ou tel enfant en panne, il améliore les outils, il crée l'ambiance. Enfin, il note au tableau la réponse à chaque question quand elle est résolue.

Quels sont les avantages ? Les enfants le disent eux-mêmes : Quand le maître-transistor parle, on ne l'écoute pas. Mais si un copain pose des colles, qu'il faut chercher, feuilleter, comparer, discuter et exprimer, c'est autre chose.

Les enfants se donnent plus de peine, l'énergie est libérée... et contrôlée.

Et surtout, l'école prépare ainsi à la vie réelle, où le travail se programme de plus en plus, où il faut apprendre à résister aux transistors, où la TV développe la passivité. L'Ecole ne peut plus être autre chose que moderne, telle que Freinet l'a définie.

Je livre cette idée à qui la voudra. Je suis prêt à donner la programmation de l'étude d'un canton à qui me la demandera.

Et puis, c'est tellement plus vivant !

J.P. Guignet

Ecole de Chêne-Bougeries,
Genève.

A propos de la grandeur de notre fonction

Dans le No 33 de « l'Educateur », J.-P. Rochat a consacré une page à la grandeur de notre fonction, et tous les enseignants auront applaudi après la lecture de ce plaidoyer qui contenait une mise en garde et un mot d'ordre.

Au début de notre carrière, il y aura bientôt quarante ans, les maîtres étaient fiers d'ajouter « Instituteur » sur leurs cartes de visite. Force nous est de constater qu'aujourd'hui de nombreux enseignants ont l'air d'avoir honte d'occuper une fonction dans l'enseignement primaire, et leur souci majeur est d'en sortir le plus rapidement possible ! Nous avons eu l'occasion bien souvent de remplir des fiches d'hôtel, et nous n'avons jamais hésité à écrire sur la liste « Profession » le mot : instituteur, alors que nous avons trouvé à plusieurs reprises des fiches d'hôtel remplies par des instituteurs

qui étaient devenus — par leur propre initiative ! — « Professeur » ou « Directeur d'école »...

Dernièrement, nous avons interviewé — pour les besoins de la presse — un jeune maître qui s'était distingué dans le domaine de l'art. Ce garçon sympathique n'avait pas l'air d'apprécier le traditionnel tutoiement... Timidité, avons-nous pensé. C'était autre chose, car à la fin de l'entretien, ce jeune instituteur vaudois nous déclara : « Ne dites pas que je suis instituteur à Hycse... ça pourrait me faire du tort ! »

Et voilà !... Nous n'avons pas osé demander à cet éducateur s'il avait honte de ses parents, et honte de ses origines. Souhaitons-lui de devenir rapidement un grand artiste et espérons pour lui que les journalistes qui parleront de son ascension confondront Ecole normale et Université...
A. Maibach.

La pénurie mondiale d'enseignants

L'OIT ET L'UNESCO COORDONNENT LEURS EFFORTS

Selon un groupe d'experts qui a été convoqué récemment par l'Organisation internationale du travail (OIT), la pénurie d'enseignants compétents et expérimentés a atteint des proportions alarmantes dans un grand nombre de pays et on peut présumer son aggravation dans les années à venir.

Les experts attribuent cette pénurie dans une large mesure au fait que « le statut social et économique du personnel enseignant, ses conditions de vie et de travail, ses conditions d'emploi et ses perspectives de carrière ne peuvent soutenir la comparaison avec les facilités offertes dans d'autres branches d'activité ».

Les experts ont estimé qu'il serait urgent de remédier à cette situation. Ils ont souligné notamment l'importance qu'il y a à ce que les enseignants bénéficient d'une situation et d'une position sociale correspondant à leurs fonctions et à leur apport culturel et social. De l'avis des experts, tous les enseignants devraient jouir d'une protection et de garanties adéquates fondées sur les dispositions légales, les règlements statutaires, les règlements applicables dans le service et les conventions collectives.

L'action internationale

La réunion d'experts sur les conditions sociales et économiques du personnel enseignant du premier et du second degré, qui s'est tenue au siège du Bureau international du travail à Genève du 21 octobre au 1er novembre 1963, était une étape de l'effort déployé conjointement par l'OIT et l'UNESCO en vue de préparer le terrain pour l'adoption d'un instrument complet traitant de la profession enseignante. L'instrument international envisagé est souvent désigné comme devant être une « charte des enseignants ».

L'étroite collaboration entre l'OIT et l'UNESCO dans ce domaine découle du fait que les problèmes sociaux et économiques des enseignants, qui sont du ressort de l'OIT et les problèmes professionnels des enseignants, qui relèvent de l'UNESCO, sont si intimement liés et interdépendants qu'il ne serait guère possible de traiter séparément l'un quelconque d'entre eux.

De plus, l'importance de l'enseignement dans le monde d'aujourd'hui et la pénurie universelle d'enseignants qualifiés font qu'une action internationale concertée se révèle plus que jamais nécessaire.

Comme suite à la récente réunion de l'OIT, l'UNESCO envisage de convoquer, pour le mois de mai, une réunion d'experts sur la formation, le perfectionnement et le recrutement des enseignants. Ces deux réunions sont complémentaires et montrent que les deux organisations sont décidées à entreprendre une action pleinement intégrée.

Par la suite l'OIT et l'UNESCO se proposent de soumettre un avant-projet d'instrument à une réunion conjointe d'experts organisée vers la fin de 1965. L'avant-projet d'instrument serait ensuite communiqué, pour observations, aux gouvernements et aux organisations d'enseignants. L'établissement de l'instrument final serait confié à une conférence intergouvernementale spéciale, convoquée conjointement par l'OIT et l'UNESCO et à laquelle participeraient les

Etats membres des deux organisations ainsi que des représentants des organisations internationales d'enseignants. Cette conférence pourrait se réunir vers la fin de 1966. L'instrument envisagé s'appliquerait au personnel enseignant des établissements publics et privés, des écoles techniques et des écoles de formation professionnelle ainsi que des écoles préélémentaires et des écoles spéciales.

Ampleur de la pénurie d'enseignants

Une enquête qui a été récemment effectuée par le Bureau international de l'éducation avec le concours des ministères de l'éducation de 83 pays donne certaines indications sur l'ampleur de la pénurie d'enseignants dans le monde. Elle montre que la pénurie d'enseignants du premier degré se manifeste dans les trois quarts des pays ayant répondu à l'enquête. La pénurie est particulièrement aiguë dans les régions rurales, bien que l'on puisse supposer que le nombre d'élèves par classe est excessif dans de nombreuses villes. L'enquête a également mis en lumière le fait que 51 pays sont obligés de faire appel à un personnel n'ayant reçu aucune formation pédagogique et que la formation accélérée ou d'urgence est pratiquée couramment dans 34 pays.

Ces constatations sont confirmées par les données contenues dans un rapport préparé par le BIT à l'intention de la réunion d'experts qui s'est tenue à Genève en automne dernier. Selon ce rapport, la pénurie d'instituteurs et d'institutrices continue de présenter un caractère de gravité manifeste. « Pour ce qui est de l'enseignement du second degré, ajoute le rapport, la pénurie de professeurs et, plus particulièrement, de professeurs formés et qualifiés, est plus inquiétante que jamais et tend à s'aggraver ». En ce qui concerne l'enseignement professionnel et technique, la situation semble se présenter en général d'une façon analogue à celle que l'on constate dans l'enseignement du second degré. Souvent, la pénurie de professeurs s'exprime davantage en termes de qualité que de quantité : les professeurs existent mais n'ont pas la formation appropriée ou bien les effectifs des classes sont si élevés que les professeurs les mieux qualifiés ne peuvent pas enseigner comme ils le voudraient.

Quelques chiffres cités dans le rapport du BIT parlent par eux-mêmes. Aux Etats-Unis, la pénurie de maîtres d'école primaire pour l'année 1961-1962 avait été estimée à un chiffre variant entre 140 000 et 250 000. En Inde, la pénurie de maîtres pleinement qualifiés a été évaluée à 200 000 et celle des professeurs pleinement qualifiés de l'enseignement secondaire serait de l'ordre de 150 000 ; pour 1965-1966, les chiffres correspondants pourraient atteindre 400 000 et 275 000. En Turquie, il manque 92 000 instituteurs et 38 970 professeurs d'enseignements secondaires. Au Venezuela, moins de 30 pour cent des maîtres étaient diplômés en 1960-1961.

Les remèdes

Il fut un temps où le traitement des maîtres était payé essentiellement en nature, sous forme de logement, nourriture et combustible. Des dispositions de ce genre existent encore aujourd'hui en de nombreux endroits et ces prestations en nature, ajoutées aux ver-

sements en espèces, permettent de remédier à l'insuffisance des taux de traitement ou aux inconvénients que présente le fait de vivre et de travailler dans des régions éloignées. Ainsi à Hokkaido, dans la partie la plus septentrionale du Japon, chaque enseignant reçoit d'une à six tonnes de charbon gratuit par année. En Italie, les enseignants et leurs ayants droit bénéficient d'une réduction de 44 pour cent sur les tarifs des chemins de fer ; en Turquie cette réduction est de 50 pour cent. Au Soudan, en vertu d'un privilège visant à « hausser le prestige de la profession », les instituteurs ont le droit de voyager en deuxième classe, alors que les autres fonctionnaires du même grade voyagent en troisième classe. Les enseignants d'Assam, en Inde, recevaient une ration de riz, mais celle-ci a été récemment transformée en une prestation en espèce égale à neuf roupies par mois. Mais en Chine (Taïwan), les enseignants et leurs ayants droit reçoivent toujours des rations de riz, de charbon, d'huile et de sel.

Cependant, les prestations et privilèges ne permettent pas de s'attaquer à la racine du mal. Si l'on veut remédier sérieusement à la pénurie d'enseignants, d'importants efforts devraient être faits pour élever le statut de la profession dans son ensemble.

Il existe manifestement un lien étroit entre le niveau professionnel et les conditions sociales et économiques dans lesquelles est exercée la profession. Négliger l'un ou l'autre de ces facteurs comporte des risques très sérieux : des conditions d'emploi et de service insuffisantes ne peuvent que peser sur les niveaux de qualification exigibles, de même que la sous-qualification ou le manque de qualification influe défavorablement sur la situation sociale et économique des maîtres.

Tous ces facteurs sont pris en considération dans l'effort intégré qu'ont entrepris l'OIT et l'UNESCO, afin que l'action internationale puisse s'attaquer au problème de la pénurie mondiale d'enseignants.

Lignes directrices d'ordre économique et social

Le principe de base sur lequel repose l'effort de l'OIT à l'égard des enseignants est qu'il n'est pas possible d'attirer à la profession des personnes convenables si on ne leur assure pas un statut social et une situation financière correspondant à l'importance de leurs tâches et responsabilités et au niveau de leurs qualifications professionnelles.

Les conclusions adoptées par la réunion d'experts, l'automne dernier à Genève, contiennent un certain nombre de lignes directrices qui peuvent très bien être incorporées, sous une forme ou sous une autre, dans la « charte des enseignants » envisagée.

Voici quelques-unes des mesures les plus importantes suggérées par les experts :

- Les conditions d'entrée dans la fonction devraient être clairement établies en collaboration avec les organisations d'enseignants.

- Il ne devrait y avoir aucune discrimination fondée sur des considérations étrangères à l'exercice de la profession, et, en particulier, sur le sexe, la race, la couleur, l'état-civil, la croyance ou les convictions.

- Les enseignants devraient bénéficier dans l'exercice de leur profession des libertés universitaires.

- Les enseignants devraient être libres d'exercer tous les droits civiques généralement accordés aux citoyens.

- Les traitements des enseignants devraient pouvoir être comparés de façon favorable à ceux d'autres professions exigeant des qualifications, une formation et des aptitudes équivalentes ou similaires et devraient être adaptés à la hausse du coût de la vie.

- Des allocations de logement, la mise à la disposition des enseignants de logements gratuits ou à loyer modéré ou d'autres facilités devraient être prévues, surtout dans les régions rurales.

- Des locaux scolaires appropriés devraient être aménagés, car ils constituent un facteur essentiel de l'enseignement lui-même et du recrutement pour la profession.

- L'effectif d'une classe ne devrait pas dépasser 25 à 30 élèves.

- Dans les pays en voie de développement où les maîtres doivent, en dehors de leurs fonctions d'enseignement, encourager et stimuler les activités communautaires, les plans et programmes de développement devraient toujours prévoir des logements convenables pour les maîtres.

- Les enseignants devraient avoir le droit aussi bien de constituer librement et sans autorisation préalable des organisations de leur choix que de s'affilier à ces organisations, afin de servir et de défendre leurs intérêts.

- Un enseignant élu à une fonction au sein de son organisation ou désigné pour la représenter devrait être protégé contre tout acte préjudiciable de son employeur.

- Les organisations d'enseignants devraient être représentées dans tout organisme paritaire établi réglementairement ou à la suite d'accords pour déterminer les conditions d'emploi des enseignants.

- Les organisations d'enseignants devraient participer à l'établissement et à l'application de la politique d'éducation nationale.

- Dans tous les pays, les enseignants devraient bénéficier d'une pleine protection de la sécurité sociale.

- Le personnel féminin de l'enseignement devra être pleinement protégé contre toute perte de gain due à la maternité.

- Les pensions de retraite des enseignants devraient être suffisantes pour empêcher toute baisse sensible de leur niveau de vie.

Extrait des « Nouvelles du BIT », magazine trimestriel publié par la Direction de l'information publique du Bureau international du travail, Genève (Suisse).

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

A vos plumes...

Pierre Brossin dresse le bilan d'un an et demi de lecture suivie en classe. Il ouvre la voie à tous les collègues soucieux de faire part de leurs expériences et de les partager avec ceux qui œuvrent en faveur d'une bonne littérature.

Une expérience de lecture collective

Depuis un an et demi environ, je consacre, chaque jour, une vingtaine de minutes à la lecture collective d'une œuvre pour la jeunesse. Ma classe se compose d'éléments hétéroclites. C'est une septième primaire, mais de l'ancienne méthode, en cours jusqu'au printemps au Locle : 8 latinistes, 8 modernes et 13 préprofessionnels. D'autre part, j'ai 20 filles et 9 garçons. Au début de l'année scolaire, environ 60 % des élèves lisaient à la maison. Actuellement, si le pourcentage des lecteurs n'a pas considérablement augmenté (75 %), le niveau des lectures lui, a changé du tout au tout. Plus de bandes illustrées ou très peu. Le résultat est appréciable et j'ose espérer que maintenant, les élèves sont armés pour poursuivre l'effort seuls. Car, à mon avis il suffit souvent de donner le goût de la bonne lecture, et très vite, ils délaissent volontairement les bandes illustrées qui ne les satisfont plus.

Comment nous avons lu

La lecture par le maître vient récompenser les élèves de l'effort fourni au cours de la journée, ceci pendant une vingtaine de minutes. Tout d'abord, un élève, n'importe lequel résume en quelques mots les lectures précédentes. L'exercice d'élocution, très court, (temps imposé 3 minutes) est redouté au début. L'élève a peur de se tromper. Pourtant, par la suite, il prend plus d'assu-

rance et s'annonce même volontaire. Si le résumé est satisfaisant, on passe à la lecture.

A quoi nous mène notre lecture

Pendant toute la durée de la lecture d'un ouvrage, celui-ci devient le centre d'intérêt de la classe, le point de départ de toute une série de leçons. Les dictées sont tirées de là, les exercices de grammaire, de mémorisation et parfois, lorsque le sujet s'y prête l'histoire, la géographie, les sciences et même l'arithmétique. La principale difficulté réside dans le fait qu'il faut amener toutes ces leçons, **le moins artificiellement possible**.

Si les enfants sentent que le livre n'est qu'un prétexte, c'est perdu d'avance, cela ne marchera pas.

Ce que nous avons lu :

1. « La Guerre des boutons », qui a très bien marché.
2. « Faon l'Héroïque », idem.
3. « Le Capitaine du Jamboree », idem.
5. « Mystère à Carnac », un peu moins bien.
6. « Les Mouchards », idem.

Un brin de statistique pour terminer :

16/29 élèves ont acheté, après lecture en classe, « La Guerre des boutons », et pourtant, je n'ai pas eu d'ennui avec les parents !

14/29 ont acheté... « Faon l'Héroïque ».

12/29 ont acheté « Le Capitaine du Jamboree ».

Leurs raisons : relire ou avoir la possibilité une fois, de relire cette histoire.

Réflexion d'une fille (14 ans) : Afin de pouvoir approfondir l'histoire !

Pierre Brossin (*Bulletin d'informations N° 8, Neuchâtel*)

Pourquoi pas chez nous ?

MEXICO FAIT REVIVRE UN QUARTIER HISTORIQUE

Maisons anciennes, églises et couvents aux façades harmonieuses, vieilles rues du plus ancien quartier de Mexico, autour de la cathédrale, vont retrouver leur splendeur du temps passé grâce à un plan de restauration dont le financement est actuellement à l'étude.

La zone rénovée sera transformée en un quartier paisible interdit aux camions et aux tramways, avec ses ateliers et ses boutiques d'artisans, des musées, des salles d'exposition, des bibliothèques. De précieux lampadaires de l'époque des vice-rois éclaireront l'architecture originale des vieux édifices coloniaux. Une voie souterraine de 5 km. permettra de dévier la circulation.

L'achèvement des travaux est prévu pour 1968, année où les Jeux olympiques se dérouleront à Mexico. (Informations UNESCO).

BIBLIOGRAPHIE

Manuel pour la rééducation de la lecture et de l'orthographe, par Claude Chassagny. Editions Nérét Paris. 12 fr. 95.

Quelle que soit la méthode employée pour enseigner la lecture et l'orthographe, il y aura toujours 3 % des

enfants qui éprouveront de sérieuses difficultés dans cet apprentissage et qui seront de vrais dyslexiques. Une abondante littérature a déjà traité de ce problème.

Claude Chassagny nous propose un manuel pratique destiné aux maîtres et aux rééducateurs. Après avoir fait l'inventaire des fautes les plus fréquentes chez ces enfants, il suggère une série d'épreuves de dépistage adaptées au niveau scolaire des enfants et qui peuvent être administrées collectivement.

La partie la plus importante est réservée à la description des procédés utilisés pour la rééducation. Celle-ci commence par des exercices gestuels et spatio-temporels et se poursuit par des épreuves d'organisation des structures. L'auteur donne une description très détaillée des procédés qu'il utilise pour la correction des fautes les plus caractéristiques en lecture et en orthographe. Ces techniques variées peuvent être appliquées aussi bien dans des séances individuelles que dans des leçons collectives.

L'auteur suggère encore plusieurs exercices qui, appliqués dans les petites classes, préviendraient l'apparition des troubles de la lecture et de l'orthographe. Car il faut savoir que l'on retrouve jusque dans l'enseignement supérieur des élèves dont les troubles auraient pu être facilement soignés au degré inférieur.

Nous ne pouvons que recommander cet ouvrage à tous ceux qui ont à cœur d'aider leurs enfants dyslexiques à vaincre leurs difficultés.

F. B.

Une nouvelle fabrication suisse



la plume à écrire en or 14 carats



La ville de Berne a acheté 8000 plumes à réservoir ALPHA-Standard au printemps 1964. La plume à réservoir ALPHA-Standard possède un remplissage à piston et sa plume en or 14 carats, entièrement découverte, est fabriquée à Lausanne.

Fabrique de plumes en or ALPHA, ch. des Retraites 13, 1000 Lausanne 7



Après votre visite à Lausanne, à la remarquable exposition des « Chefs-d'Œuvres », vous voudrez en savoir davantage sur cet étrange et pittoresque univers de ces grands Maîtres de la peinture et des collectionneurs de ces chefs-d'œuvres.

Lisez :

Gimpel — **Journal d'un marchand de tableaux**
Format 18,5 × 23,5 800 pages

Edit. Calmann-Levy **Fr. 38.65**

Aux Editions Brepols :

R. Avermaete — **Rubens et son temps**

Fr. 14.—

Aux Editions Vilo :

Gislebertus « **Les rois mages** »

Fr. 23.85

illustré de magnifiques sculptures d'Autun
Format 21,5 × 28,5

En vente dans toutes les librairies

J. Muhlethaler - Genève

Agent général pour la Suisse

la nouvelle elna



Pour faire des heures de couture... des heures de joie!

BON pour Prospectus détaillé des nouveaux modèles elna.
 Feuilles d'exercices de couture gratuites à choix.

Nom:

Adresse: QEDU

A envoyer collé sur carte postale à Tavarø Représentation S. A. - 1211, Genève 13

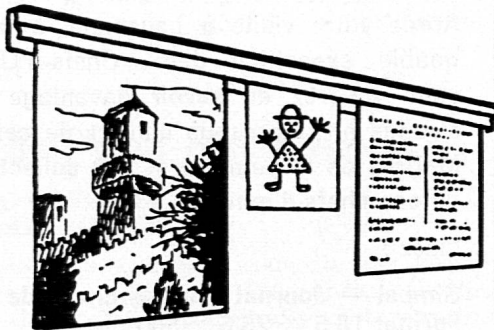
SANS PROBLÈME pour le corps enseignant: rapidement utilisable grâce à sa grande simplicité. Matériel d'exercices préliminaires mis gratuitement à disposition.

SANS PROBLÈME pour les élèves: docile même entre des mains inexpertes, sans aucun réglage fastidieux.

SANS PROBLÈME d'entretien: 2 révisions annuelles gratuites par l'usine.

SANS PROBLÈME de choix: 4 modèles ultra-modernes et robustes pour tous les degrés d'instruction.

SANS PROBLÈME d'achat: importantes économies grâce aux conditions avantageuses accordées aux écoles.



HEBI

Le système idéal pour la fixation de tableaux, dessins, images; en aluminium éloxidé, argent mat. Longueurs standard: 60, 85, 100, 120, 150, 200, 250 cm ou en longueurs spéciales.

PLANOPEND

L'excellent système pour le classement clair des tableaux. Protection contre dommages et poussière; usage simple.

Demandez prospectus détaillés.

AGEPA

AGEPA AG, 8008 ZÜRICH - Dufourstrasse 56
 Téléphone (051) 34 29 26

Nationale Suisse
 3000 BERN E

J. A.
 Montreux 1